

- 1 AVR 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 mars 2020

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le mardi 10 mars 2020, à 19 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de : M. LHOMME (pouvoir à M. LITAUDON), M. MANUEL (à M. MONIER), Mme LASSALLE (à Mme DIAT), Mme MARTINANT, Mme RAY (pouvoir à Mme PERICHON), Mme CHELALOU (à M. JOLY), M. MANSART, Mme AZEVEDO, M. COURTADON (pouvoir à Mme BELOT), M. CONSTANT.

Ont également pris part à la séance Mme GOUBY, directrice générale des services et Mme BENCHIHA.

La séance débute par une présentation d'un portrait du territoire, faite par Madame PEILLON Roselise et Madame DIAT Dominique, représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier (CMA).

Cette étude a été réalisée grâce aux fonds Leader et au Pays de Vichy Auvergne.

Ce diagnostic dresse un portrait des entreprises recensées au 31 décembre 2019 sur la commune de VARENNES-sur-ALLIER (217 entreprises actives).

Il fait apparaître les faiblesses mais aussi les points forts et les potentialités en termes d'artisanat et d'activités de services.

Au terme de la présentation, les représentantes de la CMA ont pu répondre aux questions de l'Assemblée.

Monsieur le Maire précise que le Dr CONSTANT fait part de son absence et tire sa révérence après 31 ans de mandat (dont 25 en tant qu'adjoint).

I - Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

M. PERET et Mme GOUBY sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

II - Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 6 Février 2020.

III - Décisions prises par délégation

★ Prêt relais pour l'assainissement auprès de Crédit Agricole Centre France pour 500 000 € sur 24 mois.

Une question inscrite à l'ordre du jour doit être retirée, les éléments nécessaires à la prise de décision n'ayant pas été rassemblés. Il est notamment nécessaire de rencontrer les directeurs des établissements scolaires varennois : demande de classement en REP+.

IV - Ordre du jour complémentaire :

Depuis le 28 février 2020, date de la convocation à la présente séance, un dossier a été instruit par la mairie et nécessite d'être soumis à délibération, il s'agit :

→ avenant N° 2 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées / Lot N°2 secteur Sud / Sté BOUHET.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications de l'ordre du jour du présent conseil telles que proposées.

V - Budget principal : compte de gestion 2019

Monsieur le Maire expose le compte de gestion du budget 2019 qui constitue le récapitulatif des comptes de la comptable publique à l'ordonnateur. Il est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2019 du budget principal.

VI - Budget principal : compte administratif 2019

Madame PERICHON retrace les opérations passées sur l'exercice 2019 pour le budget principal.

Le résultat de clôture, après incorporation des restes à réaliser s'élève à 223 404,06 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, (le Maire ne participe pas au vote) approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019.

VII - Budget annexe de l'assainissement : compte de gestion 2019

Monsieur le Maire expose le compte de gestion qui constitue le récapitulatif des comptes de la comptable publique à l'ordonnateur. Il est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement.

VIII - Budget annexe de l'assainissement : compte administratif 2019

Madame PERICHON retrace les opérations passées sur l'exercice 2019 pour le budget annexe de l'assainissement. Le résultat de clôture, après incorporation des restes à réaliser, s'élève à 13 797,51 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote), approuve le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019.

IX - Budget annexe de l'eau : compte de gestion 2019

Monsieur le Maire expose le compte de gestion qui constitue le récapitulatif des comptes de la comptable publique à l'ordonnateur. Il est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau.

X - Budget annexe de l'eau : compte administratif 2019

Madame PERICHON retrace les opérations passées sur l'exercice 2019 pour le budget annexe de l'eau.

Le résultat de clôture (il n'y a pas de restes à réaliser) s'élève à 98 008,50 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (le Maire ne participe pas au vote), approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2019.

XI – Entrées de ville : adoption du plan de financement définitif

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement des entrées de ville.

Dépenses :	902 562,71 € HT.
Recettes : Etat :	242 500,00 €
Région :	150 000,00 €
Amendes de police :	51 397,00 €
Département :	90 000,00 €
Ressources propres :	368 665,71 €.

A ce jour, seule l'enveloppe allouée au titre du programme 1 % paysage et développement n'est pas déterminée.

XII – Entrées de ville : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N° 2 présenté par le bureau Réalités pour modifier les modalités de facturation de la maîtrise d'œuvre et l'adapter à la durée des travaux.

XIII – Bail de l'immeuble FAIVRE Avenue Victor Hugo

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer à la SAS Les LANDIERS le local sis 7 avenue Victor Hugo pour 500 € mensuels, après une période de 6 mois gratuits permettant à la Société d'aménager le local et de lancer l'activité nouvelle de vente directe et de vente de produits du terroir.

XIV – Biens de faibles valeurs à imputer en investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'imputer en section d'investissement l'acquisition de panneaux directionnels (414,72 € TTC) et l'achat d'un chauffe eau pour l'école des DEUX ERABLES (384,29 €).

XV – Marché des producteurs de pays, convention avec la Chambre d'agriculture

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer avec la Chambre d'agriculture de l'Allier la convention de mise à disposition de la marque « Marchés des Producteurs de Pays » et approuve ladite charte.

XVI - Portage de repas à la crèche BRIN d'EVEIL : régularisation des tarifs 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier, à compter du 1^{er} avril 2020, le prix du repas fourni à la crèche (une erreur ayant été faite lors du calcul présenté en septembre 2019) et de le porter à 4,62 € (tarif prenant en compte l'inflation constatée au cours de l'année 2019).

XVII - Entrées de ville : lot N° 3 : choix de l'entreprise

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue le lot N° 3 « Espaces verts – maçonnerie – mobilier », pour les travaux d'aménagement des entrées de ville, à la Société Au Carré Vert de ROCHE LA MOLIERE (Loire) pour un montant de 671 970 € HT.

XXVIII - Demande d'aides financières : travaux dans les bâtiments communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander auprès de l'Etat une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) afin de remplacer les chaudières fioul de plusieurs sites (écoles, salle des fêtes), auprès de GRDF et du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE 03) l'aide au titre du programme de maîtrise de l'énergie par conversion de chaufferie et enfin auprès des fournisseurs d'énergie et autres obligés des certificats d'économie d'énergie (CEE).

XXIX – Servitude avec Enedis (RUE des ECOLES à Chazeuil)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer la convention de servitude avec ENEDIS afin d'installer un support pour conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle communale sise RUE des ECOLES – Chazeuil.

XX – Vente de l'ancien magasin CHAMPION : délimitation de la propriété

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de l'ancien magasin CHAMPION avec une légère emprise en sus du bâtiment.

XXI – Acceptation de legs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à accepter le legs fait par Madame SAULNIER et les contraintes s'y rattachant, à savoir un legs de 500 000 € avec pour contrepartie la construction d'une maison de retraite à édifier sur la commune ou à participer à son extension ou tout établissement de ce type visant à améliorer le confort des personnes âgées de la commune.

XXII – Budget assainissement : modification de l'ouverture de crédits avant le vote formel du budget

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter l'ouverture des crédits du budget assainissement à 203 725 € avant le vote formel du budget.

XXIII – Travaux d'assainissement, offre groupée : avenant N° 1 au Lot 0

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N° 1 proposé par l'entreprise MJTP pour tenir compte des contraintes rencontrées pour la réalisation de la mise aux normes des branchements d'assainissement chez les particuliers et accepte la plus value de 1 349 € HT et le rallongement des délais de 14 semaines.

XXIV – Travaux d'assainissement, offre groupée : avenant n° 1 au Lot 3

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N° 1 proposé par l'entreprise ALLIER TP pour tenir compte des contraintes rencontrées pour la réalisation de la mise aux normes des branchements d'assainissement chez les particuliers et accepte la plus value de 2 705 € HT et le rallongement des délais de 1,5 semaines.

XXV - Contrat avec les auteurs, illustrateurs : Salon Jeunesse 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de contrats avec les auteurs, éditeurs, illustrateurs et artistes qui interviendront lors du Salon du livre Jeunesse.

XXVI – Travaux d’assainissement : avenant n° 2 – Lot 2

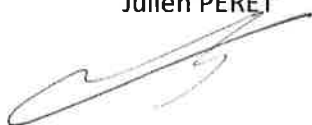
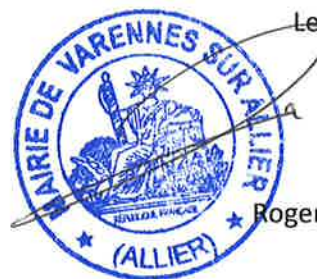
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte l’avenant proposé par la Société BOUHET pour tenir compte des contraintes rencontrées lors de la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d’eaux usées sur le secteur Sud et accepte la plus value de 12 348 € HT.

Monsieur le Maire termine ce dernier conseil de la mandature en remerciant les membres de l’assemblée pour les échanges qui ont pu se tenir dans le respect des hommes et des femmes qui la composent. Un comportement digne a pu être observé durant 6 ans et a permis que les choses avancent.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de Séance,

Julien PERET

Le Maire,

Roger LITAUDON

Destinataires :

Membres du Conseil municipal (par messagerie)

N.B. : M. COURTADON, Mme BELOT et M .ALBERT version numérique

Centre des finances (par courrier, pour information),

Service du personnel, service de la Comptabilité, Médiathèque (par mail, pour information),

Secrétariat de la communauté de communes (par messagerie),

Affichages : Hôtel-de-Ville, centre technique, restaurant municipal (format A5),

Publications : Site Internet de la Ville, Journal LA MONTAGNE.

1-ex. à chaque école communale pour l’information des personnels,

Impressions pour classement dans divers dossiers (3 ex.).

